

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 287-18 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

AVIS vous est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le règlement numéro 287-18 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur le 31 août 2018, conformément à l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La modification faisant l'objet du règlement numéro 287-18 concerne l'inclusion d'une superficie à l'affectation « Milieu urbain » dans le territoire de la municipalité de Saint-Gérard-Majella:

AVIS vous est également donné que copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

DONNÉ À SOREL-TRACY, ce 10^e jour de septembre 2018.

La greffière,



M^e Jacinthe Vallée